

## **Colloque Paysages Viticoles et Oenotourisme - 4 mars 2009**

### **Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes**

Bertrand du Tremblay – vigneron élu délégué à la Charte

La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes a été initiée par le syndicat de l'AOC Costières de Nîmes en janvier 2006, en partenariat avec la communauté d'agglomération Nîmes Métropole et la DIREN Languedoc-Roussillon. Dix huit mois d'échanges ont regroupé les acteurs du territoire afin d'aboutir à un projet partenarial. L'objectif est de :

- valoriser l'image des produits AOC, en gérant l'évolution des aires de production et en communiquant sur la qualité des savoir-faire et des terroirs ;
- gérer le cadre de vie avec la volonté de faire du paysage un outil de développement et d'amélioration du territoire ;
- préserver les ressources naturelles, en maintenant une diversité faunistique et floristique et en agissant pour limiter les risques naturels.

La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes a été officiellement signée le 5 juillet 2007 marquant le point de départ de l'animation et de la mise en œuvre du projet de territoire. Depuis janvier 2008, un poste d'animateur (financé à hauteur de 80% par Nîmes Métropole, le Conseil Général du Gard, le Conseil Régional et la DIREN Languedoc Roussillon) permet de coordonner, soutenir et assurer le suivi et la réalisation des actions Charte.

Le 26 mars 2009, les Costières de Nîmes deviendront officiellement le 5<sup>e</sup> vignoble signataire de la Charte Internationale de Fontevraud. Cette reconnaissance marque une nouvelle étape dans la démarche partenariale engagée depuis trois ans en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.